

CHARLES PAUMARD : 35 ANS AU PETIT SÉMINAIRE DE PRÉCIGNÉ

par Xavier REBILLARD

Introduction.

Entre 1821 et 1906, le village de Précigné abrite le petit séminaire du diocèse du Mans. En 1817, lors de la fondation du collège par l'abbé Horeau, le site apparaît comme idéal pour ce qui est destiné à devenir un établissement secondaire ecclésiastique. A l'époque le diocèse du Mans regroupe la Sarthe et la Mayenne. Précigné est un lieu central, la Mayenne contribue, par ailleurs, largement au recrutement du clergé diocésain.

C'est dans cet établissement que Charles Paumard reçoit sa formation secondaire à partir de la quatrième.

Né en mars 1824, au sein d'une famille de tisserand de Tennie, c'est le curé de Domfront qui se charge de son éducation à l'école presbytérale. Sa vocation ecclésiastique le mène tout naturellement à Précigné où il demeure quatre années avant de poursuivre sa formation au grand séminaire du Mans. En janvier 1847, il est nommé surveillant au petit séminaire.

Intérêt du sujet.

Il exerce des fonctions à Précigné, pendant 35 ans. Il franchit un à un tous les échelons de la hiérarchie de l'établissement. En 1899 et 1912, le père Paumard rédige ses mémoires. Il laisse trente volumes représentant près de 4 000 pages manuscrites derrière lui. La quantité mais aussi la qualité du contenu font de ses mémoires une source de premier plan pour l'étude du clergé local de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Plan.

Le passage du père Paumard à Précigné se compose de phases successives en fonction des responsabilités exercées. Avant toute chose, il convient d'étudier sa formation pour l'enseignement, ses méthodes mais aussi les moyens d'existence d'un professeur ecclésiastique. Sa nomination dans la direction de l'établissement nous donne un éclairage intéressant des activités d'un petit séminaire (discipline, enseignement, religion et administration temporelle). Au-delà du quotidien de l'établissement, un fait est indissociable du parcours du père Paumard à Précigné : la construction de la chapelle. S'il est certain qu'il a œuvré pour la réalisation de cet édifice, il est tout aussi sûr que c'est cette question qui est responsable de sa disgrâce.

Le rôle éducatif

Surveillance et formation à l'enseignement.

De 1847 à 1857, le père Paumard appartient au corps enseignant du petit séminaire de Précigné. Durant cette période il acquiert à la fois expérience et pédagogie.

La surveillance.

En 1847, c'est un séminariste de 23 ans en attente d'ordination qui a la charge de 112 élèves sur les 287 que compte l'établissement. Ayant connu, comme élève, le supérieurat du père Bellenfant, il en vient rapidement à penser qu'en matière de discipline la répression n'est pas le moyen le plus efficace. Il considère dès sa première année de surveillance que l'objectif est de faire travailler les élèves en faisant appel à leur conscience plutôt que par la crainte du règlement. Sa vision de la discipline est relativement souple et il la résume en une maxime : « *Suaviter et fortiter* » (par la douceur et la fermeté).

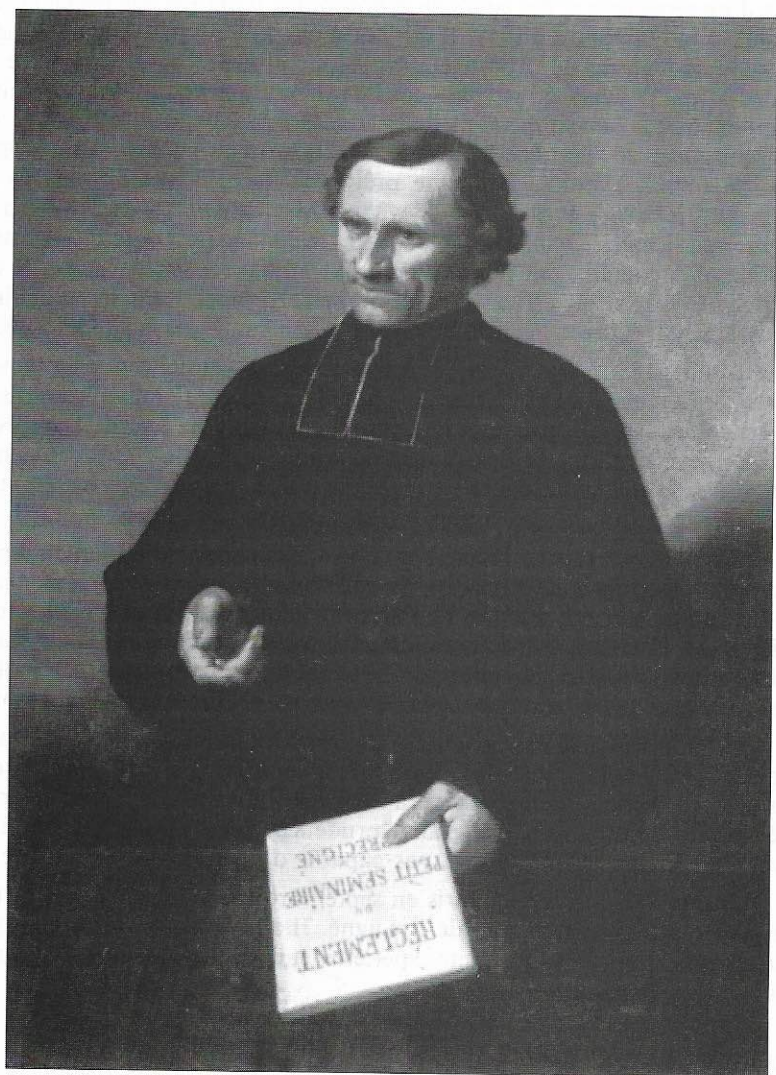
Tout ceci, il le justifie de façon très simple : la majorité des élèves est pensionnaire. Cela signifie qu'ils restent à Précigné pendant toute l'année scolaire. Il lui semble essentiel que les élèves ne soient pas étouffés par le travail et par un régime disciplinaire sévère et trop contraignant.

Le surveillant partage tous les temps libres des élèves ; il a un rôle de proximité important. Son âge et sa fonction le placent à la frontière de l'élève et du professeur. Il est à la croisée des chemins de ces deux mondes et doit, pour s'y maintenir, faire preuve de souplesse dans l'application du règlement. Il a une influence réelle sur le moral des élèves dont il a la charge et auxquels il doit soumettre de nouvelles activités. C'est le cas en juin 1848, quand, récupérant un jeune tilleul arraché par une bourrasque, Charles Paumard l'amène dans la cour en criant : « Vive l'arbre de la Liberté ! » Il improvise alors tout un simulacre au son du chant du départ pour le mettre en terre. Ce qu'ajoute à ce sujet le père Paumard dans ses mémoires est éloquent : « *On peut rire de tout cela, mais il faut user de tous les moyens lorsqu'ils sont aptes à exercer de l'influence sur les enfants.* »

La fonction de surveillant est un test pour les séminaristes destinés à l'enseignement. C'est le moyen de jauger les capacités en matière d'autorité et de contact avec les élèves. Si le résultat est positif, les premières fonctions professorales peuvent venir rapidement. Charles Paumard est appelé à son premier remplacement après seulement quinze jours passés à la petite étude. Ce remplacement le conforte dans ses choix. Il préfère l'enseignement scientifique aux classes littéraires et décide d'accroître sa formation dans ce domaine.

Ses études.

Le 11 juin 1848, Charles Paumard passe avec succès l'examen théologique indispensable pour recevoir l'ordination. Il est ordonné prêtre à la fête de la Trinité de la même année. Sans perdre de temps, il entreprend



Le chanoine Paumard.
Tableau au lycée Jeanne-d'Arc-Notre-Dame, La Flèche.

des négociations afin de partir poursuivre sa formation scientifique à Paris et de passer le baccalauréat.

En octobre 1849, il part au Mans pour un séjour de trois mois. Avec l'aide d'un répétiteur et des cours de la Sorbonne, il obtient son baccalauréat ès sciences le 13 décembre 1849. Il sollicite alors du Père Bruneau, supérieur du grand séminaire, de prolonger son séjour afin de passer la licence de mathématiques. Mais ce dernier considère que les grades universitaires n'incitent qu'au développement de la vanité et de l'ambition, ce qui est incompatible avec l'état ecclésiastique. Il refuse au père Paumard de rester plus longtemps à Paris. Le jeune prêtre décide d'intervenir auprès de l'instance supérieure et obtient de l'évêque, Mgr Bouvier, l'autorisation de préparer sa licence. Deux mois plus tard, craignant un échec à l'examen, il obtient de demeurer une année de plus à Paris, pour se représenter le cas échéant, si le résultat est positif, de se perfectionner dans les domaines scientifiques. Il est reçu licencié ès sciences mathématiques le 30 juillet 1850.

De juillet 1850 à septembre 1851, il se consacre à enrichir non seulement sa formation mais aussi sa culture personnelle. Il visite la plupart des musées parisiens. Il assiste à l'expérience de Léon Foucault sur le dôme du Panthéon, visite les manufactures de Sèvres afin de mieux comprendre les problèmes thermiques. Il acquiert alors une conviction qui le guidera toute sa vie : une expérience vaut mieux que toutes les explications théoriques.

Paris n'est pas sans influence sur la formation de sa personnalité. Après deux années passées dans cette ville, il ne reste plus grand chose du provincial que le bruit permanent des rues de Paris empêchait de dormir. Il comprend qu'il vit des moments importants lorsqu'il assiste à l'un des débats sur la loi Falloux à l'Assemblée Nationale. Il se rend aux conférences de Notre-Dame données par le père Lacordaire et constate la force du talent oratoire.

Mais il fait aussi la découverte des prêtres dont la vocation est défaillante ou en état de rompre leurs vœux. Il est face à un problème qu'il ne comprend sans doute pas bien, il en conservera l'expérience dans sa façon d'aborder les élans de vocations avec une grande prudence et de ne pas regretter qu'un élève fasse défaut s'il ne se sent pas capable d'assumer son sacerdoce.

Il quitte définitivement Paris en septembre 1851. C'est un prêtre très différent qui prend le chemin de Précigné. Il a acquis non seulement une solide formation mais surtout une expérience et des convictions qu'il lui tarde de mettre en pratique.

Enseignement et pédagogie.

De retour à Précigné, il ne se passe que trois mois avant qu'il ne soit chargé du cours de sciences. En janvier 1852, il devient professeur.

Le contenu de l'enseignement.

L'étude des sciences ne se borne pas aux mathématiques et à la physique. On y enseigne aussi la géologie, l'astronomie et les sciences naturelles. Les

cours de sciences ne sont dispensés par un professeur particulier qu'à partir de la quatrième. Le père Paumard assure le programme de sciences des quatre classes supérieures du petit séminaire.

Dans un esprit de concurrence avec les établissements d'Etat il faut arriver à couvrir cinq années de programme en quatre ans. Les établissements universitaires pratiquent, par ailleurs, le système de « bifurcation des Etudes ». Après la troisième, les classes sont divisées en deux sections : une littéraire, une scientifique, en fonction des carrières envisageables pour les élèves. Précigné, selon le père Paumard, n'adopte pas le système de bifurcation des études pour deux raisons. A cette époque il semble que l'utilité de ce principe soit quelque peu contestée. En second lieu, ce système va à l'encontre de la vocation d'un petit séminaire. En effet, si les établissements universitaires orientent les élèves en fonction de « la carrière sociale à laquelle ils se destinent », les petits séminaires n'accueillent théoriquement que de futurs prêtres. Malgré tout, le professeur de sciences est conscient de la différence de capacité qui existe entre les élèves. Il revoit le programme de sciences en 1853 afin de s'aligner sur le programme universitaire.

Les méthodes d'enseignement.

Le nouveau professeur de sciences décide d'adapter le cours aux capacités des élèves. Il instaure un programme double dans chaque classe. La première moitié de la classe reçoit un enseignement approfondi et complet. La seconde moitié, éprouvant plus de difficulté, suit un programme allégé ne contenant que les règles fondamentales. Les élèves les plus doués peuvent ainsi avancer à leur rythme sans pour cela que les autres en pâtissent.

Le père Paumard accorde une grande importance au travail personnel des élèves. Le contrôle en est rendu plus difficile par le programme double et le nombre important d'élèves (69 en troisième). Il divise sa classe en trois sections. L'une répond par écrit à une ou deux questions pendant que les autres étudient. Une fois les copies rendues, il passe à la seconde et ainsi de suite. La conjugaison du système disciplinaire du programme double et de l'interrogation par tiers semble porter ses fruits. Le père Paumard affirme n'avoir « presque jamais à sévir ».

Fort de tout ce qu'il a vu à Paris, il met un point d'honneur à donner des exemples concrets aux élèves pour illustrer les principes qu'il tente de leur expliquer. Il développe l'enseignement embryonnaire déjà existant. Il tente même de rééditer l'expérience de Léon Foucault qu'il a vu au Panthéon dans la chapelle du petit séminaire.

Sur le plan personnel, le père Paumard continue sa formation en se tenant au courant des évolutions de son temps. Il entretient des contacts avec plusieurs universitaires et des sociétés savantes, dont celle de Ratisbonne dont il est fait correspondant en 1855. Ces contacts sont plus particulièrement axés sur la géologie. Il est certain que les échanges scientifiques qu'il entretient l'amènent à actualiser son enseignement de façon régulière.

C'est d'ailleurs dans le but de donner des exemples concrets à ses élèves qu'il se lance dans la création d'un cabinet de physique et d'histoire naturelle.

Il réussit à récupérer une partie du matériel scientifique que le grand séminaire n'utilise plus. Il réunit surtout une collection géologique de premier plan : plus de 10 000 échantillons géologiques qui sont déposés au cabinet de sciences naturelles.

Son but est d'arriver à faire partager sa passion aux élèves. Sa volonté est de transmettre la connaissance. C'est par la qualité de l'enseignement qu'il entend y arriver. Ce sera l'une des principales préoccupations de sa vie.

La condition professorale.

Durant sept années, le père Paumard est professeur de sciences à Précigné. Il livre dans ses mémoires un certain nombre d'informations sur la vie quotidienne d'un prêtre professeur de l'époque.

Les professeurs.

L'ancienneté est l'élément déterminant pour la progression hiérarchique. Un nouvel arrivant perçoit une rémunération de 400 francs par an pendant trois ans. Au terme des trois ans son salaire passe à 500 francs pendant deux ans, puis est augmenté de 100 francs par an plafonné à 800 francs. Les diplômes ne donnent aucun avantage financier à celui qui en possède. A ancienneté égale, un professeur diplômé est moins bien traité qu'un de ses collègues sans diplôme. A Précigné, comme dans la plupart des petits séminaires, on semble plus compter sur la bonne volonté et le dévouement des professeurs que sur leur formation.

Le traitement perçu tient compte des avantages en nature, nourriture, logement, entretien courant. Toutefois la faible rémunération d'un professeur débutant ne suffit pas à lui assurer un niveau de vie confortable car il faut aussi rembourser les emprunts généralement contractés pour suivre les études ecclésiastiques au petit et au grand séminaire ou à l'université. Il faut donc trouver des revenus complémentaires. Tous les professeurs donnent des répétitions pour augmenter leurs revenus. Par ailleurs, ils peuvent être demandés pour dire la messe par des familles de la région dans des chapelles privées, ce qui semble assez fréquent.

Les difficultés financières connues par les jeunes professeurs de Précigné sont en partie voulues par le supérieur. Le père Bouttier considérait, selon le père Paumard, « *qu'il eut fallu travailler pour rien, par dévouement et uniquement en vue de Dieu* ». Il n'obtient une augmentation du prix des répétitions et que ses deux années passées à Paris soit prises en compte dans son ancienneté qu'au prix de longues négociations.

C'est une volonté de la hiérarchie d'amalgamer obéissance et soumission des professeurs. La plupart des décisions les concernant dans l'organisation de l'établissement sont prises sans les consulter. Parfois, c'est le père Bruneau, supérieur du grand séminaire du Mans, qui impose ses vues sans que le père Bouttier, supérieur du petit séminaire, ne réagisse. La direction de Précigné est à cette époque presque entièrement inféodée au grand séminaire.

La vie n'est pas pour autant triste et monotone. Bien souvent les professeurs sortent et même voyagent lors de grandes occasions. En 1851, quatre professeurs se rendent à l'exposition universelle de Londres. En 1855, cinq professeurs, dont le père Paumard, vont à l'exposition universelle de Paris. Les divertissements ne se déroulent pas qu'en dehors du séminaire. Toute fête ou anniversaire est motif à réjouissances. Si les élèves restent toute l'année à Précigné, les professeurs aussi.

Le professeur de sciences.

La chambre est le premier élément appaissant de l'évolution hiérarchique d'un professeur. Nommé professeur de sciences, le père Paumard quitte sa chambre de surveillant installée sous les combles pour s'installer dans un logement plus spacieux. A Précigné, comme ailleurs, le confort est proportionnel à la fonction.

De même, la place au réfectoire concrétise la promotion sociale. Le professeur de sciences prend ses repas à la table du supérieur, avec les professeurs de rhétorique et d'histoire, ce qui le place dans la hiérarchie de Précigné.

Cependant, il convient de relativiser les choses. La voie royale à l'époque passe par les études littéraires. Des professeurs se chargent de le rappeler au père Paumard assez régulièrement. Certains rejettent même tout ce qui n'est pas purement littéraire. Ce qui est en totale contradiction avec la tradition scientifique du petit séminaire. Dès l'origine, Précigné fait exception à la règle en matière d'enseignement scientifique par comparaison aux autres petits séminaires. On consacre à Précigné trois fois plus de temps aux sciences qu'à Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, considéré à l'époque comme un établissement d'élite. La prise en main du cours de sciences par le père Paumard pousse plus loin la différence puisqu'il arrive à obtenir que l'examen de sciences, en fin d'année, compte au même titre que les autres matières pour la remise des prix. Il est permis de penser que l'égalité à l'examen terminal mais aussi la volonté du père Paumard ont élevé le cours de sciences au même rang que les autres matières.

L'exercice de la direction

A partir de 1857, le père Paumard est uniquement en charge de la direction au petit séminaire. Il est sous-supérieur jusqu'en 1864 et en 1861 l'évêque, Mgr Nanquette, lui adjoint la fonction d'économe. De 1879 à 1899 il occupe le poste de supérieur avec les fonctions de préfet des études, préfet de discipline et économe.

La direction générale.

La direction générale, c'est essentiellement la responsabilité des questions scolaires et administratives. Son action porte sur la discipline et la réforme des programmes d'études.

La direction scolaire.

Les critères disciplinaires que le père Paumard applique en qualité de surveillant puis de professeur prennent toute leur valeur dès lors qu'il devient préfet de discipline. « *Nous devons nous proposer pour but de former l'esprit et le cœur des enfants qui nous sont confiés ; or pour arriver à ce résultat, il ne suffit pas d'obtenir leur obéissance, il faut encore gagner leur confiance. Ce que nous devons désirer surtout c'est que le petit séminaire leur paraisse une seconde famille et qu'ils aient pour leurs maîtres quelque chose de la tendresse filiale, tout en les craignant plus qu'ils ne craignent leurs parents.* » Ce ne sont pas là que de simples paroles, c'est tout un programme. Il fait appel à l'émulation notamment par la création du tableau d'honneur. Il espère qu'en poussant l'élève à se dépasser dans son travail on l'écarte de la dissipation. Il intègre au règlement, au même titre que les questions de discipline pure, des mesures d'hygiène. Il instaure — ce qu'il présente comme une importante innovation — le bain de pieds mensuel obligatoire.

Pour ce qui est de la direction des études, son plus grand souci est d'arriver à mettre l'établissement en état de concurrence avec les établissements universitaires. Pour cela, il entreprend l'adaptation des programmes de l'établissement en vue de la présentation du maximum d'élèves aux épreuves du baccalauréat. Si lors de sa nomination en 1879 il trouve un établissement au niveau scolaire médiocre, vingt ans plus tard, lorsqu'il le quitte, la situation est fort différente. Sous son supériorat, 44 élèves et 16 professeurs sont reçus au baccalauréat ; 10 professeurs obtiennent la licence. Pour le père Paumard, la formation universitaire du clergé diocésain est un problème vital. L'état de concurrence nécessite d'avoir dans les établissements diocésains des professeurs gradués. Il semble, pourtant, bien peu soutenu dans cette voie par sa hiérarchie qui considère qu'il est plus important de former de bons curés de campagne plutôt que des élites. A cela, le père Paumard répond qu'il y va de l'avenir de l'enseignement diocésain mais aussi du clergé tout entier. Le curé doit être en état de se placer au rang des élites villageoises et doit alors recevoir une formation solide. L'abbé Paumard a bien compris que le niveau intellectuel des populations augmente et que le prêtre doit pouvoir apporter des réponses précises aux questions nouvelles qui se posent à ses paroissiens.

La direction administrative.

Si l'administration du personnel d'entretien pose peu de problèmes, celle des professeurs est beaucoup plus délicate. Il est confronté à une inertie confinante à la routine. Dans bien des cas, le père Paumard a bien du mal à faire appliquer ses décisions par les enseignants et il doit peser de toute son autorité pour les faire plier. Le renouvellement naturel du corps enseignant l'amène à recruter des professeurs partageant ses vues. Il persiste toutefois des oppositions fortes, venant en général de personne que l'administration diocésaine lui impose.

Les relations du père Paumard et de cette administration sont souvent très tendues. Elles dépendent des rapports qu'il entretient avec l'évêque du



La chapelle du petit séminaire de Précigné.

moment. Sous Mgr Labouré, évêque du Mans de 1884 à 1894 et Mgr de Bonfils, de 1898 à 1912, les relations sont déplorables. La cause en est soit l'éloignement du petit séminaire par rapport à la ville épiscopale, soit de la trop forte centralisation du pouvoir diocésain. A Précigné, le père Paumard ne supporte pas qu'on lui impose des décisions prises au Mans sans tenir compte des réalités du terrain. L'évêché accepte mal l'attitude très indépendante du supérieur du petit séminaire diocésain. Immanquablement une rupture brutale doit intervenir.

Le père Paumard doit aussi gérer des conflits n'engageant pas l'administration diocésaine. A partir de 1882, les relations avec l'inspecteur d'académie s'enveniment quand celui-ci change ses procédés de contrôle, en accord avec une circulaire du 28 janvier 1882 qui met les petits séminaires au rang d'établissements secondaires ordinaires. Précigné ressent les répercussions des changements politiques intervenus à l'échelon national et du durcissement des relations entre l'Eglise et le pouvoir. Bien qu'éloigné de tout centre politique important, Précigné perçoit les événements politiques de son époque.

La direction religieuse.

La pratique religieuse.

La pratique religieuse rythme la journée de l'élève du petit séminaire. Plusieurs points retiennent l'attention du père Paumard dès sa nomination.

En 1879, il arrive de Vibraye. C'est une paroisse difficile dans une région du diocèse qui connaît un important recul de la foi. Cette baisse de pratique religieuse il l'a ressentie en particulier dans le faible nombre de communions dominicales. Aussi estime-t-il que ceux qui sont appelés à devenir les prêtres du diocèse doivent dès leurs premières années de formation communier fréquemment. Il incite les élèves à communier le plus souvent possible. La communion quotidienne devient même un moyen d'émulation en ne l'accordant qu'aux élèves « *biens notés et à la conduite irréprochable* ».

La communion fréquente enracine, en outre, le rite romain. Si la fin de l'épiscopat de Mgr Bouvier, évêque jusqu'en 1855, marque le ralliement du diocèse à la liturgie romaine, l'ensemble du clergé ne suit le mouvement que d'une façon très lente. Le père Paumard, artisan de ce mouvement et fortement thomiste, engage les futurs prêtres dans l'observance du rite romain dès les premières années de formation.

Pour bien ancrer ce principe, il s'appuie sur des éléments déjà existants au petit séminaire tels que les congrégations, les différentes œuvres ou encore les retraites. Son action de formation des élèves s'inscrit dans une perspective de réforme à long terme. Les congrégations d'élèves sont présentées comme des prédications vivantes aux yeux des autres enfants et donnent l'exemple en matière de dévotion. L'œuvre de la Sainte Enfance et la conférence de Saint-Vincent-de-Paul apprennent aux élèves à se priver sur ce qu'ils ont de personnel pour en faire profiter les pauvres et, ainsi, les habituer au devoir

de charité que doit exercer tout bon prêtre. Lors des retraites, dont le supérieur augmente la durée, tous ces principes sont rappelés et on incite encore une fois à communier le plus fréquemment possible.

Le père Paumard a compris qu'en matière de pratique religieuse il est impossible de faire des changements révolutionnaires. La méthode la plus efficace consiste à pousser plus loin et à mieux encadrer ce qui existe, ce qui permet d'avoir une bonne base de départ et dans le même temps de limiter l'opposition professorale toujours prête à ressurgir lorsqu'il s'agit de changer les habitudes.

L'enseignement religieux.

L'instruction religieuse comprend deux modules distincts : méditation, prédication et lecture spirituelle faites par le supérieur pour tous les élèves rassemblés, et les cours, par classe, dispensés par chaque professeur.

La prédication consiste en un sermon hebdomadaire destiné aux élèves mais aussi à tout le personnel de l'établissement. Pendant deux ans, le père Paumard officie seul à la prédication et décide ensuite de ne la conserver que lors de circonstances exceptionnelles pour le personnel de l'établissement. Pour les élèves, on remplace la prédication par des instructions religieuses dispensées à l'étude sous forme de méditation.

La méditation, en tant que telle, a lieu à l'étude, tous les matins, en présence de tous les élèves. Pendant 10 à 15 minutes le supérieur donne un petit cours d'instruction religieuse. Il traite de thèmes ciblés et s'interdit d'aborder des sujets de discipline et de travail. Ces thèmes sont abordés lors des séances de lecture spirituelle.

La lecture spirituelle précède la prière du soir et dure environ 20 minutes. Lors de ces séances, on procède sous forme de conférences. Les sujets en sont : la piété, la discipline, les études, la conduite générale. On utilise aussi ce moment pour informer les élèves sur les grands événements politiques. En s'adressant aux élèves simplement, « à bâtons rompus », les valeurs religieuses enseignées ne sont plus de nature dogmatique.

En 1879, le père Paumard constate que les professeurs estiment la méditation et la prédication comme un complément des cours d'instruction religieuse. Confronté à une opposition professorale forte, ce n'est qu'au bout de seize ans de supériorat qu'il arrive à imposer trois heures d'enseignement religieux au lieu d'une heure et demie existante. Ce changement d'horaire est lié à la refonte du cours. Le père Paumard rédige, en 1895, *l'apologétique chrétien* » destiné aux cours des classes de troisième, seconde et rhétorique. Ce programme se veut supérieur aux autres par son argumentation scientifique. On retrouve ici l'engagement thomiste du père Paumard. Le scientifique qu'il est trouve sa véritable dimension dans ce cours où il entreprend de démontrer que sciences et religion ne sont pas opposées par principe mais, bien au contraire, complémentaires. Il s'inscrit dans le grand mouvement de renouveau thomiste qui débute avec le pontificat de Léon XIII, en 1878. L'argumentation qu'il déploie dénote une réelle connaissance

des problèmes qu'il soulève. Il ne craint pas d'aborder de front des sujets brûlants comme les thèses de Darwin. Le père Paumard est un homme de foi accompli et un scientifique de qualité, que l'on découvre par la richesse et l'actualité de ses arguments.

Direction économique.

La fonction d'économiste qu'exerce le père Paumard, de 1861 à 1864 et de 1879 à 1899, l'amène à gérer l'établissement lorsque celui-ci connaît des périodes difficiles.

Recettes et dépenses.

Lorsque le père Paumard est nommé économiste la situation économique de l'établissement est préoccupante. Les travaux de la chapelle, sur lesquels nous reviendrons, ont plongé le petit séminaire dans un désordre financier total. Pendant trois ans, à partir de 1861, il s'applique à clarifier la situation et à améliorer la tenue des comptes afin de réorganiser l'économie du petit séminaire.

En 1879, lors de son retour à Précigné, l'établissement n'a pas connu d'année financièrement équilibrée depuis plus de vingt ans. La situation est préoccupante car les déficits s'accompagnent d'une baisse régulière du nombre d'élèves.

Les recettes de l'établissement sont limitées. La pension des élèves et les revenus de l'activité scolaire (vente de fournitures, location d'instruments de musique) en constituent la majeure partie. La diminution du nombre d'élèves entraîne donc une baisse de revenu substantielle. Le père Paumard cherche alors des recettes supplémentaires. Il s'attache d'abord à réactiver ce qu'il avait commencé quinze ans plus tôt : faire rentrer l'arriéré des pensions scolaires. L'ensemble cumulé depuis 1845 représente environ 45 000 francs. Après de nombreuses relances et beaucoup d'acharnement, il arrive à récupérer près de 25 000 francs qui avaient été passés en perte sèche.

La gestion des dépenses devient donc cruciale. Les dépenses de nourriture, qui constituent la charge principale de l'établissement avec une part moyenne de 41 % du budget total, varient en fonction du nombre d'élèves mais diminuent moins vite que ce dernier. Il est quasiment impossible de faire descendre la part de l'alimentation en dessous de 37 % du budget.

De même l'immobilier et son entretien sont un casse-tête. C'est un poste en constante augmentation de 1879 à 1899. L'accroissement moyen de la part de l'entretien des bâtiments dans le budget général atteint 22 % sur vingt ans. Le manque de moyens est en partie à l'origine de cette dégradation. L'impossibilité de se lancer dans une restauration de grande envergure fait que les bâtiments se dégradent lentement. Le père Paumard en est réduit à colmater les brèches sans jamais pouvoir apporter de solutions efficaces à cette question. A titre comparatif, sur la même période, les dépenses de nourritures régressent en moyenne chaque année de 0,50 %. Si les dépenses

alimentaires sont jugulées après cinq ans de supériorat, il est impossible de réduire le coût de l'immobilier. Pour maintenir le petit séminaire dans une situation d'équilibre financier, le père Paumard réforme de fond en comble les procédures de gestion de l'établissement.

L'indispensable réforme.

La rentabilité devient la priorité économique du supérieur. Tout d'abord, il revoit l'octroi des postes laïcs en les remplaçant chaque fois qu'il le peut par des ecclésiastiques. Les charges domestiques sont tenues par les sœurs de Ruillé-sur-le-Loir. Certains emplois de responsabilité sont assurés par des laïques. Les responsabilités sont remises, désormais, entre les mains des sœurs dont le nombre double au petit séminaire. Le coût de la main-d'œuvre diminue et la productivité du personnel augmente, les sœurs étant moins indulgentes et moins coûteuses que les laïques.

Le gain sur le personnel demeure cependant limité. Il faut revoir le système d'approvisionnement de l'établissement. Le petit séminaire dispose depuis sa création d'une « basse-cour » et de quelques animaux de fermes. Le supérieur développe l'élevage de l'établissement et crée une petite exploitation agricole à l'intérieur du séminaire. Certes, tout ne peut pas y être produit, mais il est possible de limiter certains achats extérieurs. Après trois ans de cette expérience, on constate une baisse significative des achats de viande et de lait. De même, la réalisation d'un verger et la plantation d'une vigne permettent de supprimer totalement les achats de cidre et de vin de messe.

Dans un souci de maîtrise des coûts, il entreprend de revoir les conditions d'achats et la liste des fournisseurs. Faisant jouer la concurrence il prend conscience que le progrès technique peut permettre d'acheter à moins cher. Il décide de ne plus se procurer de farine auprès des producteurs de Précigné mais à la minoterie de Parcé. De même, il change de fournisseurs de charbon qu'il fait désormais venir de Cork (Irlande) par bateau puis par chemin de fer depuis Saint-Malo.

Parallèlement, l'établissement augmente son patrimoine foncier pour tenter d'atteindre l'autosuffisance. Le père Paumard est aussi soucieux de l'avenir. Il veut anticiper les difficultés à venir en mettant les biens de l'établissement à l'abri. Il crée une « société privée » dont les membres font don d'un bien immobilier à l'établissement tout en le conservant à leur nom. Tous les achats immobiliers ou fonciers de l'établissement se font à titre privé et jamais directement par le séminaire. Il suffit ensuite que le détenteur officiel fasse don du bien par testament à un autre prêtre pour que le patrimoine soit à l'abri. Cette société de prête-noms fonctionne dès 1893.

Toutes ces mesures : contrôle du personnel, auto-production, maîtrise des coûts et protection du patrimoine donnent l'espoir au père Paumard de maintenir l'établissement dans une situation d'équilibre, ce à quoi il parvient jusqu'en 1898. Mais à partir de cette date, la baisse des effectifs (moins de 100 élèves ecclésiastiques) rend la situation inextricable. Il ne s'agit plus

de réorganiser l'économie de l'établissement mais de créer une nouvelle dynamique autour du recrutement des vocations qui n'est pas de sa responsabilité.

III) La chapelle

La chapelle du petit séminaire est le seul témoignage encore visible du passage du père Paumard à Précigné. L'histoire du petit séminaire et la vie du père Paumard sont intimement liées par la chapelle.

1859-1864.

Le début des travaux.

Lors de la visite au petit séminaire du cardinal Gousset, archevêque de Reims, en mai 1858, l'état de délabrement de l'ancienne chapelle des cordeliers apparaît à l'évêque du Mans. Le père Bouttier accepte d'un architecte angevin du nom de Richard, qu'il réalise les plans et les devis dans l'éventualité de travaux. Il soumet deux projets en juin 1859 : l'un de réhabilitation de l'ancienne chapelle, l'autre d'une construction neuve avec chapelles rayonnantes pour 75 000 francs. Le second projet paraissant plus rentable, le supérieur s'en remet à l'évêque pour qu'il transmette le plan et le devis à Boiswillwald, architecte du gouvernement pour les édifices diocésains. La réponse n'est pas très encourageante. Ce dernier juge que les devis sont sous-estimés et pense que l'ensemble ne coûtera pas moins de 100 000 francs. Dans le même temps, le père Paumard, sous-supérieur, mais qui n'a pas, alors, la responsabilité de la gestion de l'établissement, propose en août 1859 d'avoir recours à une souscription auprès des anciens élèves. L'évêque en accepte le principe mais estime que cette souscription ne recueillera guère plus de 20 000 francs. Du 12 août 1859 à Pâques 1861, le sous-supérieur de Précigné collecte plus de 56 000 francs sur les diocèses du Mans et de Laval.

Devant le succès de la souscription, il est décidé de commencer les travaux. La bénédiction liturgique de la première pierre a lieu en mars 1860 par Mgr Nanquette. Commence alors le grand gaspillage. L'architecte n'est pas à la hauteur de la tâche. Lors de la démolition de l'ancienne chapelle, rien n'est récupéré. Hésitant ensuite sur les matériaux à employer, il commande dans plusieurs endroits des pierres de taille en grande quantité pour finalement ne pas les employer. Pour éviter d'être remercié, il passe les commandes de matières premières pour l'intégralité de la construction qu'il entrepose au petit séminaire. Le père Paumard avance, ce que nous ne pouvons vérifier et que les faits confirment : « *N'ayant jamais par lui-même rien construit d'important, il avait fait dresser, par un jeune architecte d'Angers, pour notre petit séminaire, un plan de la chapelle vraiment beau et séduisant, de l'aveu de tous les hommes de goût. M. Richard s'était réservé l'établissement du devis.* » On comprend mieux alors les difficultés rencontrées dans la conduite des travaux.

Mais le responsable des finances de Précigné n'est autre que le père Bouttier, supérieur du petit séminaire. Il est de sa fonction de veiller au bon déroulement des travaux. Très vite, il n'assume plus ses responsabilités et est lui aussi totalement dépassé par les événements. Cette situation désastreuse motive, à Pâques 1861, une intervention directe de Mgr Nanquette.

L'échec.

Mgr Nanquette, jugeant la situation du petit séminaire préoccupante, décide d'en changer le gestionnaire. Il informe le supérieur qu'à compter de la rentrée 1861, il le décharge de l'économat, c'est-à-dire des finances, pour le confier au père Paumard. Cette décision n'est pas sans affecter le supérieur qui ne conserve plus que la direction religieuse de l'établissement et semble bien affaibli face à un sous-supérieur qui dirige à la fois les études, la discipline et les finances.

Le père Paumard interrompt ses tournées de souscription pour ne se consacrer qu'à ses nouvelles fonctions. En octobre 1861, les travaux sont arrêtés et ne doivent reprendre qu'en février 1862. Dans le même temps se produit un événement qui remet en cause la position du nouvel économiste. Mgr Nanquette meurt le 19 novembre 1861. Sous son épiscopat, l'évêque défunt a fait face à une opposition menée par le père Bruneau, supérieur du grand séminaire, et le père Baissin, curé de la cathédrale à laquelle le père Bouttier adhère. A Précigné, la réussite rapide du jeune sous-supérieur et sa reprise en main énergique des finances l'isolent progressivement de ses collègues.

L'administration capitulaire demande en janvier 1862 un rapport sur les comptes de la chapelle. La situation n'est pas brillante. Les murs sont élevés aux deux tiers sur le chœur, le transept et les deux premières travées de la nef. Il n'y a pas de vitres aux fenêtres et seules les chapelles absidales sont couvertes. En tout 91 000 francs ont été dépensés. Le conseil diocésain décide d'attendre l'arrivée du nouvel évêque pour qu'une décision définitive soit prise. En attendant, les travaux sont gelés. Mgr Fillion, nommé évêque du Mans le 14 janvier 1862, autorise le père Paumard, au mois de juillet de la même année, à couvrir l'ensemble pour conserver ce qui est construit. Une fois ces travaux terminés, l'évêque du Mans ordonne l'interruption définitive des travaux.

Le père Paumard continue d'assumer ses fonctions. Les attaques se font toutefois de plus en plus pressantes. Le supérieur du grand séminaire répète à qui veut l'entendre que ce désastre est l'œuvre du père Paumard. En de nombreuses circonstances, le sous-supérieur de Précigné fait remarquer à l'évêque que sa gestion des travaux ne concerne qu'une période de trois mois pendant lesquels ils étaient interrompus.

Mgr Fillion, qui fut son directeur de conscience au grand séminaire, soutient le père Paumard jusqu'en août 1864. Pour ne pas faire renaître une opposition au pouvoir diocésain semblable à celle de l'épiscopat de Mgr Nanquette, l'évêque du Mans cède à la pression et limoge le sous-supérieur. L'ancien économiste est nommé le 1^{er} septembre 1864 à la cure d'Auvers-le-Hamon. En 1871, il est envoyé à Vibraye en qualité de doyen.

Le retour à Précigné.

Quinze ans après sa disgrâce et son départ de Précigné, en 1879, Mgr d'Outremont appelle Charles Paumard au supériorat, avec toutes les fonctions de direction. La chapelle, toujours inachevée, n'est affectée au culte que depuis un mois.

Trouver de l'argent.

La mise à pied dont le père Paumard fait l'objet, en 1864, le marque durablement. Son retour en 1879 est influencé par des événements vieux de quinze ans. Pourtant sa conviction demeure inébranlable : « *En rentrant à Précigné, nous nous sentîmes appelés, comme par une voix intérieure irrésistible, à terminer cette chapelle pour laquelle nous avons déjà tant travaillé et tant souffert.* »

Le nouveau supérieur estime le coût de l'achèvement de l'édifice à près de 100 000 francs. Il sait que le diocèse ne peut et ne voudra pas financer des travaux d'une telle importance. Il a compris aussi qu'il ne doit en aucun cas utiliser le budget de fonctionnement du petit séminaire pour cette construction. Il lui faut trouver, voire même créer, des ressources nouvelles affectées au budget de la chapelle. Tout confondu, il arrive à trouver 645 francs par an de ressources fixes pour la chapelle. A ce rythme il faudrait 155 ans pour la terminer. Tout naturellement il se tourne vers les bienfaiteurs. Ceux-ci ne lui font pas défaut. Entre 1879 et 1894 ce sont 17 839,45 F qui sont donnés pour la chapelle. Le père Paumard y contribue aussi largement sur ses deniers personnels et verse durant la même période 5 010 francs. Cet argent est entièrement affecté à l'aménagement intérieur.

L'aménagement intérieur.

Le père Beulé, dans un long article de la *Semaine du Fidèle*, fait une description de l'intérieur de la chapelle entre 1879 et 1899 de manière éloquente.

« *Il fit entourer d'une grille en fer forgé et placer un appui de communion de même style, sépara la partie réservée aux élèves de celle des fidèles par une autre grille, édifia une haute tribune pour le service de l'infirmerie où il se réservait plus tard d'installer les grands orgues. Ces divers travaux donnaient à l'ensemble un aspect grandiose et faisaient oublier les imperfections de détail, dues à un malheureux architecte qui avait présidé aux derniers travaux.* »

Ce qui se fait dans la chapelle de Précigné entre 1879 et 1895 concerne l'aménagement intérieur plus que le gros œuvre. La chapelle étant livrée au culte, il faut la meubler. Un certain nombre d'aménagements sont apportés pour la livraison au culte de l'édifice. C'est le cas des vitraux et des autels, dont l'autel majeur. Mgr d'Outremont offrit d'ailleurs lui-même un ornement blanc, une croix de tabernacle et six chandeliers. Dès lors que la chapelle est officiellement livrée au culte, l'évêché ne prend plus de dépenses d'aménagement à sa charge. Il revient au père Paumard de faire en sorte d'aménager le reste de l'édifice.

Il ne s'écoule pas une année sans que des modifications soient apportées. Lui-même donne beaucoup. Mais, prudent, il laisse des traces de ce qu'il offre dans son livre de dépenses en mentionnant qu'il s'agit de dépenses faites « *hors comptabilité* ». Ainsi, il est possible de savoir à quel rythme se font les aménagements et comment ils sont financés. Il a compris qu'il lui fallait pouvoir tout justifier à partir de ses comptes : il doit pouvoir fournir la preuve que l'aménagement de la chapelle n'empiète pas sur le budget de fonctionnement général de l'établissement. Il n'a jamais oublié les accusations de dissimulation des dépenses qui ont été proférées à son encontre entre 1861 et 1867. S'il sait que Mgr d'Outremont le soutient dans sa politique de remise en état de la chapelle, il sait aussi que les évêques sont mortels et que leur succession peut parfois déboucher sur des situations conflictuelles ; il en a déjà fait les frais.

Les dons en argent ou en objets permettent de poursuivre dans la voie prise par Mgr d'Outremont. Paradoxalement, au moment de l'arrêt des travaux en 1863, tout semble indiquer que l'opinion publique, c'est-à-dire le clergé diocésain et les anciens élèves de Précigné, s'est soulevée contre le projet, considérant qu'il menait le diocèse à la faillite. Pourtant, en de multiples occasions, le père Paumard prend son bâton de pèlerin pour faire le tour des paroisses et solliciter des dons pour la chapelle. A chaque fois, il trouve l'argent nécessaire, dons d'un clergé qui est en grande partie le même que celui de 1863-64. Il a donc, à cette époque, fait office de bouc émissaire faute de pouvoir sanctionner le père Bouttier lorsqu'il s'agit de trouver 3 000 francs pour l'autel de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, ou bien encore de financer le pavage de la chapelle, les bourses s'ouvrent. Il est certain que cette façon de procéder, au coup par coup, doit apparaître aux yeux des donateurs comme l'expression de la sagesse et de la prudence. Il a très certainement compris qu'il trouverait porte close s'il se lance dans une grande souscription pour finir d'aménager l'édifice, alors qu'en procédant au coup par coup il n'éveille pas de crainte et ne réveille aucun fantôme du passé. S'il lui est arrivé parfois de manquer de diplomatie, par contre il a su aborder la poursuite de l'aménagement et son financement avec une grande habileté.

Fin des travaux et départ définitif.

Les mois décisifs.

Le 1^{er} août 1895, le père Paumard ouvre un compte particulier pour l'achèvement complet de la chapelle. A la Toussaint 1896, il dispose de 12 000 francs. Il écrit alors à l'évêque pour demander l'autorisation de prolonger l'édifice par un porche sur la longueur de deux travées manquantes pour une dépense estimée à 10 000 francs. Il ne cache pas sa volonté de vouloir continuer les travaux lorsqu'il disposera des moyens nécessaires. Avec quelques réticences le conseil diocésain donne, malgré tout, son accord. A la mi-août les murs sont montés et il ne reste plus qu'à poser la charpente.

Or, quelques jours plus tôt, lors de la distribution des prix, le père Paumard reçoit un don de 10 000 francs pour la chapelle. Le coût de l'achèvement définitif se monte à 20 000 francs. Disposant de la plus grande partie de cette somme et décidé s'il le faut à apporter le complément sur ses deniers personnels, il écrit au conseil diocésain pour obtenir l'autorisation de terminer l'édifice avant que la charpente ne soit posée.

Entre-temps, l'évêque du Mans, Mgr Gilbert, s'est retiré à Limoges pour des raisons de santé et envisage de présenter sa démission. Le supérieur perd son principal soutien. Le conseil, estimant avoir été trompé sur les intentions réelles du père Paumard, refuse la poursuite des travaux. Mgr Gilbert qui, bien que retiré, conserve la direction du diocèse est son dernier recours. Court-circuitant l'administration diocésaine, il expose sa requête à l'évêque. Après un premier refus de Mgr Gilbert, celui-ci revient sur sa décision et donne l'autorisation voulue.

La démission et le départ.

Le successeur de Mgr Gilbert, Mgr de Bonfils, se trouve rapidement être dans des dispositions toutes différentes de son prédécesseur à l'égard de Précigné et de son supérieur. Le père Paumard y voit l'action de l'administration diocésaine. C'est possible mais rien ne permet de le prouver. Entre les mois de juillet 1898 et juin 1899, l'évêque vient quatre fois à Précigné, sans faire une seule allusion à la chapelle. « *Il ne daigna pas s'apercevoir de la construction, même en passant et repassant au milieu des ouvriers et de leur chantier.* »

Certains proches du père Paumard ne sont pas sans pressentir les difficultés à venir. C'est le cas du père Persigan, curé de Mareil-sur-Loir, dans une lettre du 23 mai 1899.

« Je crains que votre justification tant réelle qu'elle soit ne soit pas acceptée de gens prévenus et pour lesquels vous n'avez jamais été, n'êtes point et ne serez jamais persona grata. Dans ce motif réside pour moi la cause de tous vos ennuis passés, présents et futurs. C'est dimanche que j'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me dites que vous croyez bien que votre séjour ne se prolongera pas à Précigné, qu'il vous faudra céder à l'orage. J'ai entendu depuis lors un haut personnage réclamer dans une réunion publique des prières pour une décision très importante concernant un événement qui intéresse le diocèse. Je ne sais pourquoi l'idée m'est venue immédiatement à l'esprit en entendant ces paroles fut que cet événement pourrait être non la translation du petit séminaire au Mans — vous aurait-on permis d'achever la chapelle ? mais bien le changement du supérieur de Précigné. Il est à craindre qu'un orage vous menace... »

La père Persigan analyse la situation objective. Le conseil diocésain n'a plus confiance dans le père Paumard. Le 12 août, le père Paumard reçoit une lettre de l'évêque lui réclamant sa démission. En fait, si l'on a attendu la fin des travaux de la chapelle pour renvoyer le supérieur, c'est que l'on attendait que tous les fournisseurs soient payés pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dette.

Le 12 août 1899, le père Paumard reçoit la lettre qui met fin à son supérieurat à Précigné. Le choc semble assez violent pour le supérieur qui, bien que se sachant « en danger », ne pense pas à une issue aussi rapide. Mgr de Bonfils lui demande sa démission et d'invoquer, officiellement pour cela, l'âge et une santé fragile. Il explique les raisons de cette décision par la « *désunion parmi les maîtres, la diminution du nombre des élèves, les déficits dans les finances* ». Mais il offre au supérieur de le nommer chanoine prébendé à la cathédrale avec une rente de 1 600 francs. L'évêque demande par la même occasion à ce que la lettre de démission soit publiée dans la *Semaine du Fidèle*.

Le motif réel de son renvoi, c'est la question de la chapelle dont personne ne voulait plus entendre parler. C'est aussi sa personnalité et son intransigeance que l'on sanctionne. Sa démission paraît dans la *Semaine du Fidèle* du 19 août 1899.

A sa lettre officielle envoyée à Mgr de Bonfils le 14 août 1899, le père Paumard joint un courrier personnel dans lequel il réfute tous les arguments invoqués contre lui. Il termine sa lettre sur ce qu'il ressent, car malgré toutes les intrigues, réelles ou hypothétiques, il ne lui reste alors que la peine qu'il éprouve. « *Bien des fois, depuis 10 à 15 ans, je me suis surpris avec le désir qu'on voulut bien, après ma démission, me conserver une chétive chambre au petit séminaire pour finir mes jours, là où j'ai dépensé plus de la moitié de ma vie. Mais c'est chose impossible, surtout dans les circonstances actuelles ; je m'éloigne donc et espère trouver un asile de paix et de recueillement pour me préparer à la mort.* » Le père Paumard décide de se retirer à l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes. Les travaux de la chapelle sont achevés le 2 octobre 1899 à midi ; il quitte Précigné pour Solesmes le 2 octobre à 14 heures.

CONCLUSION

Le petit séminaire de Précigné, en 1899, est un établissement très différent de celui de 1847, date à laquelle le père Paumard y arrive comme surveillant. Cette différence s'exerce dans tous les domaines. Les études sont très différentes et beaucoup plus proches du programme universitaire ; les professeurs sont pour la plupart diplômés ou en passe de l'être. L'enseignement religieux est plus important et il y a pour sa pratique une chapelle à la hauteur des ambitions de l'établissement.

Charles Paumard est un personnage haut en couleur qui contraste à côté de ses homologues. C'est un homme de caractère et de décision. De plus, l'existence même de ses Mémoires atteste de sa volonté de témoigner de ce qu'il a vécu. L'incroyable précision avec laquelle elles sont organisées donne une idée de sa personnalité.

Ce qui ressort le plus de cette étude c'est l'intransigeance de ce prêtre. Il est possible de constater cela dès ses premières années à Précigné. Pendant les 35 ans passés à Précigné le refus du compromis est chez lui une véritable

constante. Comment ne pas voir, dans ces circonstances, une similitude avec ce qu'écrivait Edmond Rostand dans la tirade finale de *Cyrano de Bergerac*, en 1930 :

« Ah ! je vous reconnais, tous mes vieux ennemis !
Le mensonge ? Les compromis,
Les préjugés, les lâchetés !...
Que je pactise ?
Jamais, jamais ! Je sais qu'à la fin vous me mettez à bas ;
N'importe : je me bats ! je me bats ! je me bats ! »

Il faut bien reconnaître qu'il y a du *Cyrano* dans cette personne qui, jusqu'aux derniers jours de son supériorat, conserve la même ligne de conduite, alors qu'il se sait menacé.

Sur les 30 tomes de Mémoires que le père Paumard a rédigés, 17 sont consacrés au temps qu'il passe à Précigné. Les volumes restants traitent de ses années dans le ministère paroissial, de sa retraite et de statistiques sur le recrutement du clergé diocésain. Il est certain qu'une étude globale du père Paumard replacée dans le contexte général de l'époque pourrait avoir un intérêt. Son origine sociale, son éducation, sa perception ou son absence de perception des grands événements, sa manière de diriger une paroisse et toute son activité pendant sa retraite fournissent autant de thèmes pour une étude générale de ses Mémoires.

BIBLIOGRAPHIE

• *Sur les petits-séminaires :*

Abbé Dumoulin, *Un séminaire français au XIX^e siècle, recrutement et formation des clercs à Bourges (1872-1875)*, Têqui, Paris, 1978, 445 p.

J. Leflon, « Les petits-séminaires en France au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t. 61, 1975, p. 25-35.

L. Secondy, « Place et rôle des petits-séminaires dans l'enseignement secondaire en France au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, tome 56, n° 177, 1980, p. 243-59.

• *Sur Précigné :*

Chanoine Beulé, « Le petit séminaire du diocèse du Mans ; Précigné 1818-1907 », *Semaine du Fidèle*, 1919, n° 13, p. 154-159 ; n° 14, p. 173-175 ; n° 15, p. 186-188 ; n° 17, p. 209-212 ; n° 19, p. 238-240 ; n° 20, p. 248-252 ; n° 21, p. 260-265 ; n° 22, p. 271-272 ; n° 23, p. 283-287 ; n° 24, p. 290-303.

L. Calendini, *Le collège de Précigné*, imprimerie-librairie Goupil, Laval, 59 p.

A. Ledru, *Notes et souvenirs*, publiées par Julien Chappée, archives historiques du Cognier, 1927, 387 p.

Chanoine Pichon, « Notice sur le petit-séminaire de Précigné », *Semaine du Fidèle*, 1866, n° 21, p. 329-333 ; n° 22, p. 347-349 ; n° 23, p. 361-365 ; n° 24, p. 373-379.

SOURCES

- *Archives diocésaines du Mans :*

Mémoires du père Paumard. 30 volumes manuscrits.

Fonds Précigné comprenant :

- papiers de supérieurs
- livres d'élèves
- archives comptables
- plans des bâtiments
- registres d'académie et de congrégation.

Papiers des évêques entre 1847 et 1899.

- *Archives de l'archevêché de Paris :*

Fonds du petit séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Fonds du petit séminaire Notre-Dame-des-Champs.

- *Archives de l'archevêché de Tours :*

Fonds du petit séminaire Saint-Martin de Tours.

- *Autres sources :*

L'actuelle bibliothèque du lycée Jeanne-d'Arc-Notre-Dame comprend un grand nombre d'ouvrages venant de Précigné, les livres pris individuellement mais aussi la bibliothèque dans son ensemble constituent une source intéressante pour matérialiser le fonds de bibliothèque existant à Précigné. Dans cette bibliothèque sont conservés les collections géologiques et numismatiques constituées par le père Paumard, ainsi qu'un tableau de celui-ci et un autre de l'abbé Horeau. On trouve aussi dans cet établissement des instruments scientifiques venant du cabinet de sciences de Précigné.